

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
INDUSTRIELLES AU QUÉBEC

AVENUES POSSIBLES EN MATIÈRE
D'ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL
ET
ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER

PRÉSENTÉ À

La Commission sur la Gestion de l'eau au Québec.

par

Dr H.-Claude Lavallée, ing. ,
Professeur associé
Centre de recherche en pâtes et papiers
UQTR

Trois-Rivières
10 juin 1999.

POLLUTION INDUSTRIELLE

Encadrement légal et réglementaire actuel

DEUX SITUATIONS :

1. - INDUSTRIES RÉGLEMENTÉES

Pâtes et papiers (environ 65 usines)

Raffineries de pétrole (3 usines)

2. - INDUSTRIES NON RÉGLEMENTÉES

1300 usines à l'extérieur de la CUM (dont 620 avec plus de 50 employés).

...certaines reçoivent un CA lors de la construction;

...de nombreuses autres n'ont aucune exigence (limite) environnementale pour leurs eaux usées, et encore moins.....l'exigence de mesurer les contaminants rejetés et d'en faire rapport au ministère.

QUEL BILAN DE REJETS D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES PEUT-ON ALORS PRÉSENTER À LA POPULATION???

BILAN DES REJETS D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES

1. - PÂTES ET PAPIERS ET PÉTROLE

Exigences réglementaires pour plusieurs paramètres
Mesures obligatoires
Rapports mensuels obligatoires au ministère
(depuis 1980)
Conformité requise
Investissements de plusieurs **milliards \$**

**Données disponibles sur support informatique et
faciles à diffuser par le ministère.**

2. - AUTRES INDUSTRIES

Aucun suivi systématique
Peu de données disponibles
Données disparates, non validées et forte
distribution temporelle
Données partielles pour certains paramètres

CONCLUSION

**IMPOSSIBLE DE PRÉSENTER LE VRAI
PORTRAIT DES REJETS D'EAUX USÉES
INDUSTRIELLES À LA POPULATION**

CONSÉQUENCES DE CETTE MÉCONNAISSANCE

IMPOSSIBLE DE :

- **Identifier où sont situés les vrais problèmes résiduels;**
- **Suivre les progrès de la dépollution industrielle;**
- **Gérer les contaminants potentiellement dangereux;**
- **Informers la population.**

.....il manque un outil de gestion pour mieux orienter l'action du ministère, soit...

.....LE SUIVI SYSTÉMATIQUE DE TOUS LES REJETS INDUSTRIELS....

**.....POUR SAVOIR OÙ
L'ON VA....**

**.....IL FAUT D'ABORD
CONNAÎTRE OÙ L'ON
EST!!!!.....**

ORIENTATIONS À PRIVILÉGIER PAR LE MINISTÈRE

À court et à moyen termes, l'orientation à privilégier par le ministère devrait être ...

.....le contrôle et la réduction des rejets d'eaux usées industrielles.....

.....selon les trois (3) étapes suivantes :

1^{ère} ÉTAPE

Effectuer le suivi systématique de TOUS les rejets industriels.

2^{ième} ÉTAPE

Présenter des bilans annuels COMPLETS sur les rejets industriels.

3^{ième} ÉTAPE

Décider des moyens à privilégier pour en exercer le contrôle et exiger les réductions nécessaires.

1^{ÈRE} ÉTAPE

SUIVI SYSTÉMATIQUE DE TOUS LES REJETS INDUSTRIELS.

- 1. - Pâtes et papiers et pétrole : données disponibles.**
- 2. - Autres industries.**

À la CUM : prendre entente avec elle.

Hors CUM : utiliser un moyen légal quelconque, règlement ou directive, de façon à obtenir des données périodiques uniformes (rapports), significatives, constantes et fiables sur les rejets de paramètres d'intérêt par type d'industrie.

NOTE

**LE MINISTÈRE NE PUBLIE PAS
SYSTÉMATIQUEMENT TOUTES LES
DONNÉES DISPONIBLES SUR LES REJETS
INDUSTRIELS...**

**...LA POPULATION PRÉTEND ALORS
INJUSTEMENT QUE TOUTE CETTE
QUESTION EST SOUS CONTRÔLE!!!**

2^{IÈME} ÉTAPE

BILAN DES REJETS

Toutes les données devront être transmises au ministère sur support informatique, comme c'est actuellement le cas pour les usines de pâtes et papiers.

Aucun personnel additionnel n'est requis dans les régions pour effectuer ce travail; il s'agit de poser adéquatement les demandes de transmission de données de façon à faciliter la compilation ultérieure.

MALHEUREUSEMENT, les données sur les rejets d'usines de pâtes et papiers ne sont pas publiées systématiquement.....

.....elles démontreraient une conformité très élevée aux **NORMES** très sévères et....

.....des réductions d'au-delà de **98%** de tous les polluants!!!

3^{ème} ÉTAPE

LES MOYENS DE CONTRÔLE

BILAN

- Règlement SPÉCIFIQUE pour exiger la mesure et la transmission de données environnementales périodiques.
- Directive pour les mêmes fins.

CONTRÔLE

Attestations d'Assainissement.... dans le cadre du PRRI.

ÉQUITABILITÉ

**UNIFORMISER LE RYTHME DE
LA DÉPOLLUTION
INDUSTRIELLE POUR ASSURER
UNE ÉQUITABILITÉ ENTRE LES
ENTREPRISES ET UNE SAINTE
COMPÉTITIVITÉ**

PROGRÈS VERS LA DÉPOLLUTION

<u>Niveau actuel</u>	<u>Réglementations</u>	<u>PRRI et OER</u>
Autres industries	À FAIRE (**)	À FAIRE
	Pâtes et papiers	À FAIRE
	Raffineries de pétrole	À FAIRE

() = EFFECTUER UNE PAUSE POUR P.&P. ET PÉTROLE
AFIN D'EFFECTUER UN FRONT COMMUN DE
DÉPOLLUTION POUR TOUTES LES ENTREPRISES EN
MÊME TEMPS.....**

**.....APRÈS AVOIR CARACTÉRISÉ LA
QUALITÉ DES EAUX DE RIVIÈRE AFIN DE
JUSTIFIER LES BESOINS ADDITIONNELS
DE DÉPOLLUTION!!!!**

CONCLUSION

1. - TOUS LES REJETS DES AUTRES INDUSTRIES SE DOIVENT D'ÊTRE CARACTÉRISÉS AFIN DE QUANTIFIER LES REJETS TOTAUX INDUSTRIELS D'EAUX USÉES.

2. - DES BILANS ANNUELS DEVRONT ÊTRE PUBLIÉS AFIN DE MIEUX INFORMER LA POPULATION DES PROGRÈS RÉALISÉS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION...POUR TOUTES LES INDUSTRIES.

3. - LE RYTHME DE DÉPOLLUTION DEVRAIT ÊTRE UNIFORMISÉ AFIN D'EN MESURER L'IMPACT..... ET DE JUSTIFIER LES ACTIONS SUBSÉQUENTES.